



Déclaration préalable au CSA local du Siège Du 20 octobre 2023

**Madame la directrice,
Cher(e)s Collègues,**

C'est avec une impression d'avoir fait 4 ou 5 tours dans le grand 8 que nous venons aujourd'hui.

En effet, nous avons collectivement le sentiment de plus en plus prégnant qu'à VNF, et peut-être encore davantage au siège que tout bouge en même temps. Les bureaux, les procédures, les outils informatiques, les organisations de travail... Tout bouge à en avoir le tournis, bribe par bribe, sans aucune vue d'ensemble pour les personnels, dans une cadence qui défie toute logique et qui laisse malgré tout le sentiment que tout commence et rien ne finit vraiment. Pour chaque dossier, un gout d'inachevé !

La direction, en fonction de ses priorités, prend des décisions unilatéralement sans réelle explication aux personnels et en dehors de tout respect des instances représentatives de cet établissement. Désormais, de plus en plus souvent, vous nous consultez sur des décisions déjà mises en place, des recrutements déjà lancés, des expérimentations menées à termes dont nous n'avons jamais eu connaissance et en voilà quelques exemples :

- Expérimentation sur la centralisation de la thématique retraites publiques : nous avons été informés en instance une fois celle-ci terminée, elle a d'ailleurs été prolongée ;
- Travaux et flex office à Faubourg Saint Denis, nous l'avons découvert par nous-même et avons dû réclamer l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la CSSCT ;
- Transfert des missions stratégie/sécurité auprès de la DGD, nous avons été informés une fois le poste publié sans même avoir été consulté sur cette évolution d'organisation ;
- Transfert du poste d'assistante de la division gouvernance à la DJEF, là encore cette évolution est déjà effective alors qu'elle n'a pas fait l'objet d'une consultation des représentants du personnel, d'une révision de fiche de poste, ni d'une prise en compte des impacts directs et indirects sur l'intéressée et l'équipe de la division gouvernance ;
- Ce jour, information portant sur l'évolution de l'organisation de la DJEF/SJCP, secteur juridique. Ce projet prévoit la fusion de deux divisions et d'une mission en une seule nouvelle division dénommée DIVISION AFFAIRES JURIDIQUES. Vous inscrivez ce sujet en point information pour une mise en œuvre le 11 novembre. Outre la surprise quant au choix de la date retenue qui tombe un jour férié, aucune consultation n'est prévue au préalable ;
- Ce jour toujours, information sur l'évolution de la fonction « assistance » au siège. Vous avez déjà acté la mise en place d'une organisation pour la prise en charge des missions d'assistance de la DIMMO et de la DSIN depuis le 1^{er} octobre, peut-être même avant. Vous affichez une concertation avec les personnels impactés : non seulement cela ne correspond pas aux retours qui nous sont faits mais en plus aucune lettre de mission cadre cette soi-disant expérimentation, qui n'est d'ailleurs pas de la même durée pour les uns et les autres.

Nous pourrions donner beaucoup d'autres exemples mais nous n'en finirions pas. Et sur l'ensemble de ceux-ci, la DRH et ce que vous appelez « l'accompagnement au changement » ont été totalement

absents du processus de décision et n'arrivent qu'en bout de course pour « vendre la soupe » aux élus représentant les personnels avec des dossiers minimalistes alors que ladite soupe est déjà en digestion !

Ces méthodes de travail, ce dialogue social, cette ambiance pesante qui conduisent les personnels à nous assaillir de questions légitimes et d'inquiétudes souvent fondées et pour lesquelles nous n'avons pas de réponse malgré nos alertes ne sont plus acceptables !

Les élus font le choix de ne pas siéger aujourd'hui et de ne plus siéger tant que la direction n'aura pas décidé de changer de méthode. Nous demandons la réunion d'un CSA extraordinaire qui aura pour seul objectif de remettre à plat la méthodologie de conduite d'un projet d'organisation ou d'une évolution de celle-ci, les documents et les préalables nécessaires comme des organigrammes avant/après nominatifs, les fiches de poste avant/après, une étude d'impact avec une visibilité pour les personnels tant sur les conséquences que sur les dispositifs d'accompagnement, un compte rendu sur le processus de concertation et non de simples annonces trop souvent fausses.

Dans l'attente, nous refuserons toutes les réunions dans les instances locales du siège car le sentiment qui domine actuellement est que vous utilisez ces instances comme caution pour valider des méthodes cavalières qui parfois pourraient être assimilées à du délit d'entrave.

Les élus CFDT-VNF
Au CSA du siège